

CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM, LAQUELLE PROCÉDURE S'EST TENUE LE 28 NOVEMBRE 2024.

Règlement n° 1372-2024 Décrétant des travaux de rénovation et d'agrandissement du garage municipal et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 9 870 600 \$ à cette fin

Je soussignée, Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, certifie :

QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et adopté le 4 novembre 2024;

QUE le règlement 1372-2024 a été adopté le 18 novembre 2024;

QU'un avis public a été publié en date du 20 novembre 2024 afin que les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

QUE la procédure d'enregistrement pour les personnes habiles à voter s'est tenue le 28 novembre 2024;

QUE le nombre de personnes habiles à voter était de SEPT MILLE NEUF CENT CINQ (7 905) et que le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 1372-2024 fasse l'objet d'un scrutin référendaire était de HUIT CENT UN (801).

QUE le nombre de signature apposée est de zéro (0);

EN CONSÉQUENCE, je déclare que le règlement 1372-2024 pourra entrer en vigueur, suite à l'obtention de l'approbation du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation.

Signé à Notre-Dame-des-Prairies, ce 29 novembre 2024.

Nancy Bellerose

Nancy Bellerose

Directrice des affaires juridiques et greffière

